

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 18
Absent excusé ayant donné procuration	: 01
Absent	: 00

Date de la convocation : 1^{er} avril 2026

L'an deux mille vingt-six, **le mercredi 8 avril à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de Mons, sous la présidence de Monsieur Bernard PROUST, Maire de Mons.

18 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER ; Philippe BOUTONNET ; Laurence DERROISNE ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Alain GALY ; Solange HOLLARD ; Franck LAURENT ; Frédérique LION ; Fabrice MIOT ; Vincent PORTOLA ; Bernard PROUST ; Alain REBINGUET ; Florence SALETTES ; Laurence SAMSON ; Arnaud SAUGERAS ; Jean-François SOLA ; Christiane ZIEGLER.

01 membre absent ayant donné procuration :

Julie PONTONNIER a donné procuration à Arnaud SAUGERAS.

Secrétaire de séance : Fabrice MIOT

**DELIBERATION N° 20/2026 RELATIVE A LA DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « RESEAUX
D'INFRASTRUCTURES NUMERIQUES » (SPL RIN – ZEFIL)**

Rapporteur : Monsieur Bernard PROUST

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6 et L. 2121-21,

Vu les statuts de la SPL RIN mis à jour le 6 décembre 2023, notamment les articles 23 bis (Assemblée Spéciale) et 28 à 34 (Assemblées Générales) ;

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale de la SPL RIN ;

Monsieur le maire explique à l'Assemblée que la commune de Mons est actionnaire de la SPL RIN - ZEFIL et dispose à ce titre d'un droit de vote proportionnel au capital qu'elle détient (une action) lors des Assemblées Générales.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les décisions de la vie de la société (approbation des comptes, désignation des administrateurs et du commissaire aux comptes) et que l'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur les modifications statutaires.

Parallèlement, les communes actionnaires possédant une seule action sont réunies en Assemblée Spéciale (AS) pour assurer leur représentation au Conseil d'Administration. C'est au sein de cette Assemblée spéciale que siège l'élu représentant de la commune de Mons.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection, parmi ses membres, d'un représentant de la commune pour siéger aux instances de la SPL RIN-ZEFIL.

Est déclaré candidat : Vincent PORTOLA

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et considérant les candidatures ci-dessus, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : Le représentant élu par le conseil municipal pour siéger aux instances de la SPL RIN-ZEFIL est :

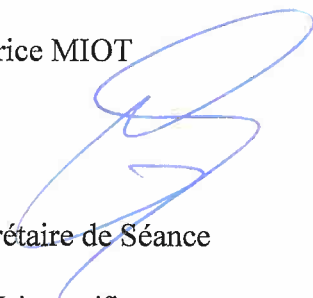
- Vincent PORTOLA.

Article 2 : Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Unanimité

Fait à Mons, le 08/04/2026

Fabrice MIOT



Secrétaire de Séance

Bernard PROUST



Maire de Mons

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>